

CHANTIERS JEUNES CITOYENS – PRINTEMPS 2021 AUTORISATION PARENTALE (pour les mineurs)

Je soussigné Madame ou Monsieur
en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance de la charte à laquelle ma fille ou mon fils
s'engage :
Autorise mon enfant :
Nom:Prénoms:
Domicilié
à participer à la semaine de chantiers citoyens organisées par le Handball Club Marmandais durant la semaine du :
12 au 16 Avril (14/18 ans) « Anime ton asso #2 »
Dans le cadre des Chantiers Citoyens, j'autorise par la présente le Handball Club Marmandais à diffuse la (les) photographie(s) / la (les) vidéo(s), sur lesquelles mon enfant peut figurer dans le cadre des activités proposées en vue de les mettre en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site internet désigné à l'adresse : http://www.hbcmarmandais.fr ou de tout réseaux sociaux utilisé par l'association pour valoriser son action. Valable du 12 avril 2021 au 16 avril 2021, cette autorisation pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est personnelle et incessible et ne s'applique qu'au support explicitement mentionné.
En conséquence,
J'autorise les prises de vue : oui non
Mon enfant à être véhiculé en transport collectif ou individuel : oui non non
A quitter seul le lieu d'activité sur Marmande : oui non non
Fait à Marmande, le
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



CHARTE DE FONCTIONNEMENT - CHANTIERS JEUNES CITOYENS « ANIME TON ASSO #2 »

Art 1 : Finalité du projet

C'est dans le cadre d'un chantier de construction et mise en œuvre d'un projet d'animation, qu'est organisé ce projet. C'est un appel à de jeunes de 14 à 18 ans désireux de mettre leur énergie et leur temps au service de l'acquisition de nouvelles compétences. Ce chantier jeune citoyen tourne autour de la découverte des métiers le l'animation, du sport, de la culture et bien d'autres.

Art 2: Contrepartie

L'esprit citoyen de la participation à ce chantier sera renforcé par la contrepartie utile qui sera apportée : en effet, il sera versé une bourse de soutien à l'autonomie afin de financer une partie d'un projet (permis de conduire, BSR, BAFA, inscription à une activité sportive ou culturelle dans un club / association, inscription à une salle de sport, achat de matériel culturel, sportif ou de loisirs dans le cadre éducatif).

Le montant n'excédera pas 75 €. Celui-ci dépendra de l'implication, de l'application et de la motivation dont le jeune aura fait preuve tout au long du projet. Cette bourse ne pourra être versée qu'après présentation au Handball Club Marmandais de la preuve d'une inscription en Auto-Ecole, en BAFA, ou dans une association / club sportif, salle de sports, ou culturelle ou facture d'achat de matériel éducatif culturel, loisirs, sportif...

Art 3: Encadrement

Cette action se déroule sous l'égide du Handball Club Marmandais, coordinateur du projet. C'est donc à son représentant qu'il faudra rendre compte de tout retard ou absence. Personne en charge, Théo Busquet au 06 46 19 37 23 ou Matthieu Gondellon au 06 89 85 61 72 ou par mail à 6047005@ffhandball.net.

Art 4 : Sécurité

Dans le cadre de la crise sanitaire, un protocole d'accueil et d'organisation spécifique sera mis en œuvre en respectant la réglementation qui sera en activité au moment du Chantiers Jeunes Citoyens.

Art 5 : Lieu et Durée

Ce chantier sera donc consacré à la découverte des métiers liés à l'animation, le sport, à la culture et bien d'autres. Il se déroulera du lundi 12 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021. Le planning et les horaires de travail vous seront communiqués dès l'accord d'engagement par le Handball Club Marmandais au Chantier Jeune Citoyen.

Art 6: Assurance

Le Handball Club Marmandais est assuré au titre de la responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les jeunes sont sous la prise en charge de la commune.

Les jeunes participants au dispositif doivent être assurés en responsabilité civile pour tous les dommages matériels, corporels ou immatériels subis ou causés par eux-mêmes durant le chantier.

Art 7: Responsabilité

Les jeunes sont sous la responsabilité de la structure (Handball Club Marmandais) pendant les heures du chantier.

Le trajet entre le domicile et le chantier ou les activités est sous la responsabilité des parents.

Certains chantiers nécessiteront des déplacements avec des véhicules du club, les jeunes seront lors de ces transports sous la responsabilité du Handball Club Marmandais.

Art 7: Versement de la Bourse

Cette bourse sera versée directement sur le compte bancaire ou postal du jeune, ou par numéraire pour ceux qui n'ont de compte nominatif, dans un délai maximum d'un mois dès la fin du chantier.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes ces informations, et m'engage à respecter les termes de cette charte.

De plus, étant disponible durant la semaine de février, je participe au projet du Lundi 12/04/2021 au vendredi 16/04/2021.

A Marmande, le.....

Didier BUSQUET Président Handball Club Marmandais

339

Le Jeune

Le responsable légal

Les informations recueillies par le Bureau Information Jeunesse directement auprès de vous et notamment les photographies/vidéos, font l'objet d'un traitement et sont collectées à des fins de communication institutionnelle. Ces informations sont à destination exclusive du Bureau Information Jeunesse et seront conservées pendant 2 à 10 années, selon le contexte de prise de vue et de publication, conformément aux règles de la Direction des archives de France (Instruction DAF/DPACI/RES/2009/018). Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la portabilité. Pour exercer vos droits, vous pouvez saisir le délégué à la protection des données de la mairie de Marmande selon les dispositions précitées. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



CHANTIERS JEUNES CITOYENS - PRINTEMPS 2021 INSCRIPTION

Nom :Date de Naissance :/
Age :ans. E-Mail :@
Adresse :Ville :
Portable Jeune :///
Portable Parents :// et/ou Fixe Parents :///
12 au 16 Avril (14/18 ans) « Anime ton Asso #2 »
<u>Situation:</u>
Scolarisé : Collégien, Lycéen, Étudiant (Préciser) :
Etes-vous inscrit (e) à la Mission Locale :oui
Autre

Les dossiers devront être complet, merci de votre compréhension.

Les dossiers sont à retourner avant le 9 Avril à
Handball Club Marmandais
20, Rue du Stade – 47200 – MARMANDE ou par mail à
theo.busquet@hbcmarmandais.fr
Renseignements / Informations
BUSQUET Théo: 06 46 19 37 23

Pièces à joindre :

- Attestation de responsabilité civile
- Autorisation parentale (pour les mineurs)
- RIB au nom du jeune
- Justificatif projet pour paiement de la bourse
- Fiche sanitaire
- Lettre de motivation

Info fonctionnement COVI-19:

- En raison de la situation actuelle, lors des ateliers, tout le monde sera muni d'un masque pour les temps de pause et de repas, les règles de distanciation seront respectées.
- Lors des déplacements avec les véhicules de l'association le port du masque sera obligatoire.
- Les jeunes seront en petit groupe.
- Les jeunes auront à disposition des lingettes désinfectante et gel Hydro-alcoolique.

<u>Compétences</u> :
Volontaire
Solidaire
Souriant
Motivé
Ponctuel
Inventif
Sociable
Animation
Respectueux (des autres, horaires, règles de sécurité et d'hygiène)



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :								
PRENOM:								
DATE DE NAISSANCE :/								
SEXE: M F □								
Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).								
1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)								
VACCINATIONS Oui OBLIGATOIRES	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES				
Diphtérie			Coqueluche					
Tétanos			Haemophilus					
Poliomyélite			Rubéole-Oreillons- Rougeole					
			Hépatite B					
			Pneumocoque					
			BCG					
			Autres (préciser)					
SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE- INDICATION.								
2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR								
Poids:kg; Taille:cm (informations nécessaires en cas d'urgence)								
Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? 🔲 Oui 💢 Non								
Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.								

ALLERGIES:	ALIMENTAIRES MEDICAMENTEUSES AUTRES (animaux, plantes, polle Précisez	en) : 🗆] oui] oui	□ non □ non □ non	
Si oui, joindi conduite à t	re un certificat médical précisan enir.	t la cause (de l'aller	gie, les sig	nes évocateurs et la
	résente-t-il un problème de sant	-			
Port des lun difficultés de	ANDATIONS UTILES DES PARENT ettes, de lentilles, d'appareil den e sommeil, énurésie nocturne, et	taire ou au c			
•••••		•••••		•••••	
Responsabl ADRESSE :	SABLES DU MINEUR e N°1 : NOM :				
	BLE :	ELIKAVA	IL		
Responsabl	e N°2 : : NOM :				
	ILE				
TEL PORTAI	BLE :				
NOM ET TE	L MEDECIN TRAITANT :				
déclare exa nécessaire.	é(e)cts les renseignements portés s l'autorise le responsable de l'ac ndues nécessaires selon l'état de	ur cette fi cueil de lo	iche et r pisirs à pi	n'engage rendre, le	à les réactualiser si
Date :		Signature	e:		